

COMMUNE DE FOURNEVILLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Février 2011

L'an deux mille onze, le 11 Février à 20 H 45, le Conseil Municipal de FOURNEVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Marie DELAMARE, Maire.

Étaient présents : Madame CAPARD, Mrs. GILLES, et ROUSSEAU Maires adjoints,
Mesdames CROS GIMBERT, FOUGERES, SEITE, Monsieur HOYER
Conseillers municipaux.

Absents et excusés : Madame RENIER, Messieurs BERLY et FOSSEY

Assistait également Monsieur Gilbert ADAM, Trésorier de la Commune

Madame FOUGERES est élue Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE :

Aucune observation n'ayant été faite, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

Avant d'examiner le Compte Administratif, Monsieur le Maire présente un compte rendu de l'activité de notre commune en 2011.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire commente chacun des postes du Compte Administratif qui a été adressé à chaque conseiller il y a quelques jours.

Les Charges et les dépenses se répartissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Charges	163.345,23
Produits	227.618,35
Excédent	64.273,12

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Charges	40.555,96
Produits	40.370,63
Déficit	185,33

Monsieur le Trésorier atteste la conformité de ce compte administratif avec le compte de gestion tenu par ses services ; il souligne la remontée du résultat global à un niveau plus conforme aux autres collectivités de même strate de population.

Les conseillers remarquent l'augmentation des dépenses sur le poste 60631 fournitures de produits d'entretien prévu à hauteur de 1500,00 et réalisé pour 2.092,02 ainsi que le chapitre frais de télécommunications. Monsieur le Maire indique que les fournitures de produits d'entretien a enregistré notamment les produits pour les deux traitements du tennis ainsi que les fers pour le remplacement des poteaux.

Sous la présidence de Monsieur GILLES, 1^{er} Adjoint (Monsieur le Maire ayant quitté la salle) le Conseil accepte ce compte administratif à l'unanimité.

GESTION DU CIMETIERE :

Monsieur le Maire informe le conseil de nécessité, pour se conformer au règlement du cimetière mais aussi pour faire face aux obligations de la commune de définir un espace destiné à recevoir les sépultures en terrain commun.

Après échange de vue ce terrain commun est fixé en section G dans la partie basse du cimetière après la ligne en cours de concessions.

Le Conseil, après examen des différents tarifs des communes voisines communiqués par Monsieur HOYER, décide de modifier le tarif des concessions comme suit :

- Concession perpétuelle 500 Euros
- Concession cinquantenaire 200 Euros
- Concessions trentenaire 120 Euros

GESTION COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil que notre secrétaire, Madame GALLET a réalisé 45 heures supplémentaires.

Le Conseil accepte de verser à Madame GALLET une somme de 434,25 Euros en rémunération de celles-ci.

Monsieur le Maire présente la demande de certains parents d'élèves pour augmenter le temps de garderie d'un quart d'heure soit jusqu'à 18H30.

Le Conseil accepte cette demande au même tarif que précédemment.

BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Maire présente diverses demandes de subvention ; après échange de vue il est décidé de ne renouveler que les subventions de l'an dernier à savoir CCAS, Restos du cœur et Patrimoine culturel.

Par ailleurs, sont retenus les investissements suivants :

- Ecole :
 - o diagnostic plomb et radon
 - o anti pinces doigts aux portes
 - o tableau blanc pour rétro projecteur
- bornage de la parcelle chemin des buttereaux
- rénovation du chemin des fiefs, des hunières et du foyer
- 1^{ère} tranche de travaux à l'église

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil de la situation des dossiers suivants : internet, desserte ferroviaire (lecture de la motion du 7/12/2010 de la CCPH), projet de développement de l'Aéroport, Dossier de l'eau dans le canton.

Madame CAPARD remet à chaque conseiller le programme des manifestations 2011.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H 30.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Lucie FOUGERES

LE MAIRE
Jean-Marie DELAMARE

Les membres du Conseil Municipal